



Avertissement

MAÏS SUCRÉ

No 02 – 7 juin 2010

EN BREF :

Pyrale du maïs : première génération de la race bivoltine

- Capture de papillons dans plusieurs régions.
- Dates de début du dépistage des masses d'œufs et des larves.
- Les dates de traitements demeurent les mêmes pour les régions de la Montérégie et de Laval et pour les municipalités hâtives de Lanaudière, des Basses-Laurentides et de l'Estrie.
- Dates de traitements pour les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Outaouais.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : PREMIÈRE GÉNÉRATION DE LA RACE BIVOLTINE DE LA PYRALE DU MAÏS

État de la situation

Les captures de papillons se sont poursuivies dans les sites des régions de la Montérégie, des Basses-Laurentides, de Lanaudière, de Laval et de l'Estrie. Des masses d'œufs ont été observées à Oka.

Au Centre-du-Québec, les premières captures de papillons ont été faites le 3 juin. Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient débuter le 13 juin** dans les **sites hâtifs des régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Outaouais**.

Est-ce que la première génération de la pyrale bivoltine est une menace pour votre entreprise?

Le tableau suivant vous aidera à prendre une décision selon votre région.

Montérégie, Laval, Lanaudière, Basses-Laurentides	Les champs de maïs sucré hâtif devraient être protégés contre la première génération de la race bivoltine.
Municipalités hâtives des régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de l'Outaouais et de l'Estrie	La décision de protéger ou non le maïs sucré hâtif doit être prise en tenant compte des dommages observés les années antérieures dans les champs de maïs sucré hâtif.

Stratégie d'intervention

Dépistage

Le dépistage permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire.

L'observation de masses d'œufs sous les feuilles permet de suivre et de mesurer le taux de parasitisme par les trichogrammes. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées.

À partir des dates ciblées dans le tableau ci-dessous, visitez les champs menacés à intervalles réguliers pour y dépister, selon le cas, des masses d'œufs ou des jeunes larves qui auront commencé à cribler les jeunes plants de trous minuscules. Vous devriez aussi observer les premières masses d'œufs parasitées.

Dates de début du dépistage selon les régions concernées

	Montérégie, Laval et les municipalités hâties de Lanaudière, des Basses-Laurentides et de l'Estrie	Sites hâties du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Outaouais
Début du dépistage des masses d'œufs	Depuis le 4 juin	Vers le 13 juin
Début du dépistage des larves et des criblures	Vers le 9 juin	Vers le 18 juin

Des conseillers ont observé, par le passé, que les premières larves émergeaient plus rapidement dans les champs cultivés sous bâche; débutez plus tôt le dépistage dans ces champs.

Consultez le bulletin d'information **No 04** (<http://www.agriresearqc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf>) du 9 juin 2005 : Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel.

Intervention avec des trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements insecticides conventionnels. Il faut se rappeler que les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements insecticides, qui eux, sont dirigés contre les larves de la pyrale.

Les trichocartes doivent être installées avant le début de la ponte dans les champs qui ont atteint le stade de 4 à 6 feuilles. Il est important que les premières masses d'œufs pondus soient parasitées, sinon celles-ci donneront les plus grosses larves au moment de la récolte.

Intervention avec des insecticides

La décision quant au nombre d'interventions doit être prise en tenant compte des expériences antérieures de dommages déjà observés dans les cultures de maïs sucré hâtif et tardif. Consultez les tableaux de la page suivante pour connaître les moments d'intervention recommandés pour les cas où de 1 à 3 traitements sont appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte.



Dates de traitements du maïs sucré hâtif pour les régions de la Montérégie et de Laval et pour les municipalités hâtives de Lanaudière¹, des Basses-Laurentides¹ et de l'Estrie¹

Début de la période de ponte	Vers le 31 mai
Nombre et dates de traitements	Stratégie à : 1 traitement : 16 juin 2 traitements : 11 et 18 juin 3 traitements : 5, 12 et 19 juin

- Il importe de respecter ces dates pour les sites hâtifs des régions de Lanaudière, des Basses-Laurentides et de l'Estrie. Pour les sites moins hâtifs, il est recommandé de retarder les traitements de 4 à 5 jours.

Dates de traitements du maïs sucré hâtif pour les municipalités hâtives² du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Outaouais

Début de la période de ponte	Vers le 13 juin
Nombre et dates de traitements	Stratégie à : 1 traitement : 29 juin 2 traitements : 24 juin et 1 ^{er} juillet 3 traitements : 18 juin, 25 juin et 2 juillet

Pour les champs cultivés sous bâche, il est possible que ces dates soient devancées de 3 à 4 jours.

- Soyez vigilants dans les territoires décrits ci-dessous :

- Centre-du-Québec : les municipalités **autour de Pierreville, Drummondville, Nicolet et Victoriaville**.
- Mauricie : les municipalités **qui longent le fleuve Saint-Laurent**.
- Outaouais : les municipalités **autour de la ville de Gatineau**.

IMPORTANT : ces dates peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous informeront de ces changements, s'il y a lieu. Votre conseiller agricole sera également avisé s'il y avait des changements importants dans ces prévisions.

Mesures proposées

Consultez le bulletin d'information **No 02** (<http://www.agriresseau.qc.ca/Rap/documents/b02mai10.pdf>) du 27 mai 2010 : Liste d'insecticides et de fongicides homologués dans la culture du maïs sucré.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, avertisseure – Maïs sucré
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8255, p. 254 – Téléc. : 819 293-8446
Courriel : Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome, avertisseur – Maïs sucré
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières(Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
Courriel : Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – maïs sucré – 7 juin 2010

